



## RÉPUBLIQUE DE VANUATU

# LOI N°12 DE 2021 SUR LES DROITS DE DOUANES À L'IMPORTATION (CONSOLIDATION) (MODIFICATION)

### Sommaire

1	Modification.....	2
2	Entrée en vigueur.....	2

# RÉPUBLIQUE DE VANUATU

Promulguée: 20/07/2021

Entrée en vigueur: 22/07/2021

## **LOI N°12 DE 2021 SUR LES DROITS DE DOUANES À L'IMPORTATION (CONSOLIDATION) (MODIFICATION)**

Loi modifiant la Loi sur les Droits de douanes à l'importation (Consolidation) [CAP 91].

Le Président de la République et le Parlement promulguent le texte suivant :

### **1 Modification**

La Loi sur les Droits de douanes à l'importation (Consolidation) [CAP 91] est modifiée telle que prévue à l'Annexe.

### **2 Entrée en vigueur**

La présente Loi entre en vigueur à la date de sa publication au Journal officiel.

**ANNEXE  
MODIFICATIONS DE LA LOI SUR LES DROITS DE  
DOUANES À L'IMPORTATION  
(CONSOLIDATION) [CAP 91]**

**1 Annexe 1**

Supprimer et remplacer dans l'Annexe les taux de droits de douanes à l'importation correspondant aux articles classés sous les postes tarifaires 0407.21.00 et 0407.29.00 par « 40% ».